



## LA LETTRE DU DEPUTE

MAI 2011

### Editorial de Jean Gaubert

#### **Entre devoir de mémoire et message d'espoir !**

Tout d'abord, je tiens à entamer cet éditorial par un hommage à mes collègues et amis, Patrick Roy et Françoise Olivier-Coupeau, qui nous ont quittés les 3 et 4 mai 2011. Je tiens à adresser toutes mes condoléances à leurs familles, leurs proches, leurs amis. Je tiens également à saluer l'engagement de ces deux élus du peuple, la force avec laquelle ils ont incarné leur fonction et le courage avec lequel ils ont affronté la maladie.

Des hommages, des fêtes, des commémorations, nous en célébrons à profusion dès lors que nous entamons le mois de Mai : Fête du Travail le 1er, commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale le 8, fête de l'Europe le 9, commémoration de l'abolition de l'esclavage le 10... ce mois printanier ainsi, autant celui du muguet que celui d'un devoir de mémoire.

Cette année, une commémoration plus singulière a toutefois pris le pas sur ces traditionnelles fêtes et cérémonies ; une autre commémoration dont la valeur symbolique est forte... Il semblerait, en effet, que François Mitterrand, dont on fête les 30 ans de sa victoire à l'élection présidentielle de 1981, soit en train de nous faire la démonstration qu'il avait raison de croire "aux forces de l'esprit"... 30 ans après cette victoire historique, 15 ans après sa disparition, il semblerait bien qu'il ne nous ait effectivement pas totalement quitté.

C'est ainsi que les nombreuses manifestations en mémoire de la victoire de la Gauche sont en train de faire de celui qu'on surnommait "Tonton", l'un des grands personnages de l'Histoire. Ce sont ainsi toutes les "Généralités Mitterrand" qui ont pu célébrer l'espoir que représentait cette journée du 10 mai 1981 pour ceux qui ont vu la gauche prendre le pouvoir pour la première fois sous la 5<sup>ème</sup> République. À l'approche des prochaines échéances, ce parfum de nostalgie qui flotte nous donne envie de croire plus fort que jamais à la victoire des valeurs socialistes, humanistes, progressistes en 2012.

Car, s'il est essentiel de célébrer le passé, il est indispensable de rester invariablement tourné vers l'avenir... Je regrette donc qu'au milieu de ces commémorations, la fête de l'Europe du 9 mai, soit passée relativement inaperçue.

Bien sûr, l'Europe est aujourd'hui souvent perçue comme "la mère de tous nos maux", mais cette fête est l'occasion de se souvenir qu'à la base de cette institution, c'est la réconciliation de peuples dont il était question. Le sens de la Déclaration Schuman du 9 mai 1950 était de tirer les leçons de la Seconde Guerre Mondiale en commençant par partager les ressources clés de la France et de l'Allemagne. Il s'agissait de s'élever au delà du populisme à court terme en maintenant les intérêts des États à long terme.

Cette fête est donc fondamentale dans un contexte où, confrontés à une crise profonde, les membres de l'Union Européenne semblent tentés par la chimère du repli sur soi. Elle est fondamentale tant pour rappeler la philosophie qui est à l'origine de cette construction insolite que les défis auxquels l'Union Européenne est aujourd'hui confrontée en matière sociale, politique, écologique, économique, financière, etc.

Aujourd'hui la nécessité de défendre une Europe forte et unie, une Europe politique est plus prégnante que jamais, tout comme la nécessité de défendre au sein de ses institutions une vision progressiste et sociale afin d'engager une mutation décisive vers cette Europe sociale, juste et démocratique que nous appelons de nos vœux.

Jean Gaubert.

#### LES MOMENTS FORTS

##### **Principaux textes examinés :**

- **Déclaration du Gouvernement sur le programme de stabilité Européen** – suivi d'un débat et d'un vote. Le Gouvernement a ainsi présenté un scénario afin de se remettre en conformité avec le pacte de stabilité européen (qui est un instrument des pays de la Zone Euro pour coordonner leurs politiques budgétaires nationales). Le Groupe socialiste a voté contre ce programme qui se base sur des prévisions surélevées.

- **Projet de loi Constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques** : Il s'agit d'un texte de pur affichage qui n'aura aucun effet sur le redressement des comptes publics. Ce texte a été adopté en 1<sup>ère</sup> lecture, malgré notre opposition.

- **Gaz de Schiste : Une proposition de loi UMP ambiguë** : Le groupe socialiste demande l'abrogation de tous les permis d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste, ce que n'exige pas cette proposition. Nous nous y sommes donc opposés, mais ce texte a été adopté le 11 mai. Nous espérons qu'il fera l'objet de clarification au Sénat.

##### **Propositions de loi Nouveau Centre :**

- **visant à renforcer la compétitivité de l'Agriculture Française** :

Ce texte apportait une mauvaise réponse à une vraie question : les socialistes s'y sont opposés : il a ainsi été rejeté par une importante majorité.

- **visant à interdire l'utilisation des phtalates, parabènes et alkylphénols** : Nous avons voté pour ce texte qui a été adopté, à la grande surprise du Gouvernement, à 6 voix près.

**Journée d'initiatives Socialistes :**  
**Propositions de loi sur le logement, la politique de la ville / débat sur l'emploi des jeunes.**

cf : article ci-dessous

## L'actualité législative de Jean GAUBERT :

Député membre du Groupe Socialiste  
Vice Président de la Commission des affaires économiques



### **Réforme territoriale : une régression démocratique et territoriale**

L'Assemblée Nationale a adopté en première lecture, mardi 10 mai 2011, le projet de loi du Gouvernement fixant le nombre des conseillers territoriaux, qui remplaceront les actuels Conseillers Généraux et Régionaux en 2014. Ce texte vient compléter la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, à laquelle nous nous sommes fermement opposés et dont l'une des principales mesures consiste en la création de ce nouveau type d'élus locaux : ils seront élus pour 6 ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans le cadre de cantons redécoupés et agrandis.

La répartition des conseillers territoriaux telle qu'elle a été adoptée aura pour conséquence d'engendrer une forte disparité entre les régions en termes de représentativité des citoyens. Par exemple, un conseiller territorial représentera 8 140 habitants dans le Limousin contre 29 162 dans le Nord-Pas-de-Calais ou encore 37 854 en Île-de-France ! Plus globalement, l'instauration de cet élu hybride d'un genre nouveau revêt un caractère antidémocratique, contraire à la décentralisation. D'une part, cette réforme ne fait qu'ajouter à la complexité de notre organisation territoriale en générant une totale confusion des pouvoirs. En effet, elle porte atteinte au principe de libre administration des collectivités territoriales puisque ce sont les mêmes élus qui seront amenés à gérer départements et région. D'autre part, cette réforme vient modifier le mode de scrutin territorial en écartant le scrutin à la proportionnelle utilisé actuellement pour la désignation des conseillers régionaux. Par ce choix de scrutin qui lui est nettement favorable, la majorité marque clairement sa volonté d'évincer le contre-pouvoir que représente à ses yeux les collectivités territoriales. L'objectif sans cesse martelé par la droite d'une lisibilité accrue n'est donc qu'une hypocrisie de plus destinée à masquer ses motivations purement électoralistes.

### **Équilibre des finances publiques – une usine à gaz juridique ne peut remplacer la volonté politique.**

Les députés se sont également penchés sur un projet de loi constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques qui crée une nouvelle catégorie de textes dits « lois-cadres d'équilibre des finances publiques » (LCEFP) ayant pour objet de programmer pour une période d'au moins trois ans les objectifs de dépenses et de recettes à réaliser annuellement pour parvenir à l'équilibre des finances publiques.

Vu de près, ce projet ressemble plutôt à une grande usine à gaz juridique destinée à faire oublier la mauvaise gestion budgétaire de la droite (en dehors des effets de la crise) : la dette publique a augmenté de 70% et les critères de Maastricht - à savoir la limitation du déficit à 3% et d'endettement à 60% - ne sont plus respectés. C'est donc le gouvernement actuel qui n'a eu de cesse que de violer les règles qui restreint encore plus, avec cette réforme, le droit des parlementaires en matière budgétaire alors que ces derniers ont très peu de marges de manœuvre face à l'exécutif. Cette réforme apparaît d'autant plus hypocrite que son entrée en vigueur n'est prévue que pour 2013 ! Nous nous sommes opposés à ce texte qui, en plus de conduire à une asphyxie de l'économie à chaque retournement de conjoncture, n'aura aucun effet sur les déficits publics...

Pourquoi, au lieu de modifier inutilement la Constitution, ne pas commencer par supprimer les privilèges et les cadeaux fiscaux qui favorisent une seule classe de la société, et utiliser ces nouvelles recettes d'une part, pour réduire la dette et d'autre part, pour relancer l'appareil productif et pour favoriser l'investissement ? Au lieu de faire une réforme pour rien, nous proposons que les débats portent sur une réforme profonde de la fiscalité qui bénéficiera à tous les Français... ce qui n'est malheureusement pas à l'ordre du jour, au vu de la réforme de l'ISF qui sera prochainement présenté au Parlement et qui tout en allégeant encore plus les plus riches, creusera à nouveau la dette de la France.

### **Initiatives socialistes - Logement, Villes et quartiers : l'urgence.**

Ce jeudi 12 mai, les Députés socialistes ont présentés 2 propositions de loi à l'occasion de la journée dont l'ordre du jour est réservé à leurs initiatives. La séance a commencé par un débat sur l'emploi des jeunes, dans un hémicycle traditionnellement boudé par les parlementaires de la majorité qui ne prêtent pas une grande attention à ces séances, censées être une avancée pour les droits de l'opposition, dont les députés se retrouvent bien souvent seule face au ministre.

Il en a été de même pour les 2 textes qui traitaient pourtant de deux thèmes cruciaux pour les Français : le logement et la politique de la ville. Mais manifestement, alors que nous exposions des solutions concrètes pour refonder une politique publique de logement fondée sur la solidarité et la responsabilité de l'Etat en encadrant, par exemple, les loyers à la relocation, il semble que ces derniers aient eu mieux à faire. Alors que le nombre de demandeurs de logements sociaux n'a cessé de croître pour atteindre plus d'1,4 million de personnes, nous proposons la construction de 150 000 logements par an mais également la mobilisation du parc privé par des politiques incitatives et en apaisant les rapports entre locataires et propriétaires. Quand à la politique de la ville qui n'a pas su enrayer les dynamiques de ségrégation dans les quartiers les plus en difficultés, nous avons présenté des mesures fortes, face à un constat devenu alarmant : dessiner un nouveau zonage plus efficace, renforcer les outils de lutte contre le chômage et les discriminations, ou améliorer le système de pérennité territoriale - mécanisme de solidarité financière pour lutter contre les inégalités. Sans grande surprise, ces textes ont été rejetés par la majorité.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter régulièrement le site de l'Assemblée Nationale ainsi que mon BLOG :  
[www.jeangaubert.typepad.com](http://www.jeangaubert.typepad.com)